

en présence de

Alain LIPIETZ

Député Européen

débat public sur le TCE

**le 13 MAI 2005 à
L'HAÏ-LES-ROSES**
(salle familiale du haut)

*" Le Traité constitutionnel représente
une avancée considérable dans l'édification
d'un pouvoir politique démocratique.
Seul un pouvoir politique démocratique
peut contrer la toute puissance
du marché."*

Alain Lipietz

**Pour qu'une autre
Europe soit possible**

L'EUROPE
Les Verts 

- ICI, LA LISTE DES DÉBATS PUBLICS IDF 94 DES VERTS DATES LIEUX ET PERSONNALITÉS ICI, LA LISTE DES DÉBATS PUS
- VERTS DATES LIEUX ET PERSONNALITÉS ICI, LA LISTE DES DÉBATS PUBLICS DES VERTS DATOUGFRDGHTRDFTISJU
- ICI, LA LISTE DES DÉBATS PUBLICS IDF 94 DES VERTS DATES LIEUX ET PERSONNALITÉS ICI LA LISTE DES DÉBATS

Les Verts votent OUI

Après 50 ans où l'économie a fait la loi, pour la première fois, l'Europe se tourne vers son projet politique. Vingt cinq pays européens décident aujourd'hui, librement, de se doter d'un avenir commun. Appelés à voter sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, nous devons répondre à un défi historique.

Alors que les États Unis viennent de reconduire à la tête de la première puissance mondiale l'équipe ultra conservatrice que nous avons déjà vue dramatiquement à l'œuvre, nous avons besoin d'une **Union Européenne politique** forte sur la scène internationale. Le traité de Constitution européenne (TCE) établit que l'Europe est fondée sur "l'égalité des êtres, la liberté, le respect de la raison", ajoutant que « les peuples sont résolus à dépasser leurs anciennes divisions et, unis d'une manière sans cesse plus étroite, à forger leur destin commun ». il engage l'Europe vers "un développement durable".

Nous ne sommes pas des rêveurs : nous ne ferons pas magiquement l'Europe sociale et écologique. Elle reste, avec les traités antérieurs de Maastricht et de Nice, tributaire des États nationaux et des choix productivistes et libéraux de la majorité des gouvernements qui la composent.

Mais nous, **les Verts**, pensons que la Constitution européenne nous donne **enfin** des outils concrets indispensables pour lutter contre cette logique libérale :

- **Elle intègre la Charte des Droits fondamentaux**
- **Elle énonce une politique de protection de l'environnement** qui sera intégré dans toutes les politiques sectorielles avec comme objectifs l'amélioration de la protection de la santé, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles, l'harmonisation des territoires. Elle reconnaît le principe de précaution, et le principe de pollueur payeur. Elle promet l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables. Contrairement aux autres traités, le traité Euratom n'est pas intégré dans la Constitution de l'Union (1)
- **Elle augmente le champ des "co-décisions" en donnant au Parlement européen ÉLU un pouvoir de contrôle et d'initiative** sur la plupart des domaines qui jusqu'ici ne relevaient que des États (conseils des ministres) et de la Commission européenne. Ainsi le Par-

lement sera appelé à voter sur la totalité des dépenses de l'Union - et non, comme actuellement, sur un quart d'entre elles (2) - et sur des pans entiers des politiques économiques et commerciales (3).

- **Elle permet les initiatives citoyennes** grâce à une procédure de pétition qui entraîne l'examen de tout projet ayant recueilli 1 million de signatures (4).
- **Elle améliore le fonctionnement de la communauté Européenne** car la plupart des décisions et des co-décisions se prendront à la majorité qualifiée (quinze pays au moins représentant au moins 65% de la population de l'Union). L'unanimité au Conseil devient une exception.
- **Elle stipule que le Président de la Commission européenne, et l'ensemble de ses membres, seront élu par le Parlement Européen issu du vote des citoyens** aux élections européennes, et non plus par cooptation entre chefs d'États (5).
- **Elle dote l'Europe d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union** consacrant la naissance d'une politique étrangère commune.
- **Elle renforce le pouvoir de «contrôle en subsidiarité» des Parlements nationaux** qui examineront et voteront tous les projets de directives européennes (6).
- **Elle intègre dans les objectifs et valeurs de l'Union, de nouvelles notions anti-productivistes et sociales** qui, si elles ne remplacent pas encore le dogme libéral, donnent une base politique et juridique pour commencer à le combattre sérieusement (7). Elle permet la création d'une base juridique donnant - pour la première fois - la possibilité pour le Parlement européen de mettre en oeuvre une directive cadre sur les services d'intérêt général afin de les protéger ou, mieux, de les promouvoir (8).
- **Plus généralement, elle impose au Conseil la transparence à ses travaux lors de ses débats législatifs**, pour que les décisions ne se prennent plus dans l'opacité et le double langage du huis clos (9).

Avec le OUI rien ne sera terminé, il s'agira d'un premier pas, important, vers une Europe politique, sociale, écologique et démocratique. Avec vous, les VERTS resteront mobilisés pour l'édification de cette Europe.

(1) article 1-13 et 1-14 ; II-97 et II-98 ; III-119, III-120, III-233 et III-234 (2) article III - 404 article (3) III 178 et suivants (4) articles I-47 et II-104 (5) articles I-27 et II-340 (6) partie IV « Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité (7) article III 209 à III 219 pour la politique sociale et III 233 à III 241 pour l'environnement (8) articles III 122, 145, 147, 166 (9) article I-50

Pour qu'une autre Europe soit possible

